

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N ° CE3536

présenté par

M. Pacquot, M. Armand, M. Bothorel, Mme Buffet, M. Descrozaille, M. Izard, Mme Le Meur,
M. Marchive, Mme Petel, M. Perrot, M. Rousset et Mme Tiegna

à l'amendement n° CE|3395 de M. Girardin

ARTICLE 12

Supprimer le seizième alinéa.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour but de supprimer les entreprises d'assurance de la liste des personnes pouvant être membres d'un groupement foncier agricole d'épargne.